

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N°83

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008029

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation du correspondant municipal pour la prévention routière

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne Mme Odile FOURNIER , comme correspondant municipal pour la Prévention Routière.

le Maire